

- 8.4. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de juin 2018;
 - 8.5. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de juin 2018 ;
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :
 - 9.1. Adoption du premier projet de règlement no. 2018-115 modifiant le règlement de zonage et ses amendements ainsi qu'au cahier des spécifications pour ajouter un sous-secteur d'usages à la zone 125-PR (réf. : implantation dérogatoire d'un bâtiment temporaire construit par la Communauté d'Essipit en cour avant du Centre Archéo Topo ;
 - 9.2. Avis de présentation du règlement no. 2018-116 permettant de régulariser l'exploitation de plusieurs types d'usages dérogatoires sur le lot 4 343 555 et par ce fait même, créer la zone 230-Fc en la constituant des lots 4 343 555 et 5 937 669 (entreprise Pièces et Service S.G., 296, route 138, 9065-0524 Québec inc.);
 - 9.3. Adoption du premier projet de règlement no. 2018-116 permettant de régulariser l'exploitation de plusieurs types d'usages dérogatoires sur le lot 4 343 555 et par ce fait même, créer la zone 230-Fc en la constituant des lots 4 343 555 et 5 937 669 (entreprise Pièces et Service S.G., 296, route 138, 9065-0524 Québec inc.);
 - 9.4. Demande d'un citoyen pour l'installation de 3 dos d'âne ainsi qu'un panneau affichant la limite de vitesse dans le secteur de la rue du Versant ;
 - 9.5. Dossier mise aux normes eau potable – offre de service de la firme Pierre Châteauvert stratégies et affaires publiques pour un mandat d'accompagnement à la municipalité ;
 10. DOSSIERS DU SERVICE INCENDIE :
 - 10.1. Demande d'entraide du Service incendie de la Ville de Forestville pour tous les appels d'incendie de bâtiment ainsi que les alarmes pour les risques élevés et très élevés sur le territoire des Escoumins ;
 11. DOSSIERS DU CAMPING BON-DÉSIR :
 - 11.1. Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire ;
 12. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :
 - 12.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné ;
 13. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 13.1. Vente de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138, Les Bergeronnes – nouvelle proposition d'Hydro-Québec (réf. rés. #18-05-2794) ;
 - 13.2. Vente à la MRC de 3 conteneurs usagés de 1100 litres au montant de 125\$/chaque ;
 14. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :

14.1. Le Ranch Soleil Le Vent de Sacré-Cœur – demande d’aide financière pour leur 5e édition de Gymkhana durant la fin de semaine du 24, 25 et 26 août 2018 ;

14.2. Étienne Francis, auteur du livre « *Lieux de culte, chapelles et églises du diocèse de Baie-Comeau* » – demande d’aide financière pour annonces publicitaires ;

14.3. Demande de contribution financière de la Fabrique des Bergeronnes pour la tenue de la Fête des couples du 1er juillet 2018 ;

14.4. Club Lions Escoumins-Bergeronnes – renouvellement d’une publicité dans le bottin du club ;

14.5. Festival de la Baleine Bleue – demande de biens et services ;

15. CORRESPONDANCES:

15.1. Association du cancer de l’Est du Québec – campagne Villes et Municipalités;

15.2. L’APPUI Côte-Nord – lettre de remerciement pour les proches aidants d’aînés / soirée reconnaissance des bénévoles adressée au Maire le 5 juin 2018;

15.3. Ministère responsable des aînés – invitation à souligner la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2018;

15.4. Demande d’achat des tables de poker, ainsi que les articles s’y rattachant (M. Richard Gilbert) en date du 4 juin 2018 ;

16. VARIA :

16.1.

16.2.

16.3.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

18. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

18-07-2846 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l’ajout à « Varia », le point suivant :

« Journées de la Culture 2018 – proclamation pour la réalisation dans son milieu d'activités afférentes à la Thématique « Les mots sous toutes leurs formes »,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

18-07-2847 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL :

18-07-2848 Dépôt de la lettre de démission de la conseillère Mme Isabelle Gagnon siège #1

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt de la lettre de démission de la conseillère Mme Isabelle Gagnon datée du 12 juin 2018.

18-07-2849 Modification du calendrier en vue d'enlever la séance ordinaire du Conseil du mois d'août

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil annule la séance du mois d'août prévue au calendrier de la tenue des séances ordinaires.

18-07-2850 Désignation d'un promaire d'août 2018 à janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil désigne M. Martin Gagné à titre de promaire pour un mandat de 6 mois soit de août 2018 à janvier 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire répond aux questions de l'assistance

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

18-07-2851 Élections partielles – avis public et désignation d’un président et secrétaire d’élections

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère, Mme Isabelle Gagnon au siège #1 ainsi que celle de Mme Josée Bouchard au siège #4;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’émettre un avis public d’élections partielles et de fixer la date du scrutin au 23 septembre 2018,

QUE Mme Marie-Eve Bouchard soit désignée comme présidente d’élections et Mme Joanie Bouchard comme secrétaire d’élections.

DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES :

18-07-2852 Embauche du nouvel agent de développement – recommandations du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait combler le poste d’agent de développement suite au départ de Mme Joëlle Pierre en mars 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines composé de 2 membres du conseil, MM. Réjean Lacasse et Martin Gagné et M. Jean-Pierre Deschênes de la firme Gestions JPDC inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Christina Tremblay, soit embauchée à titre d’agente de développement de la municipalité des Bergeronnes,

QUE le conseil autorise la directrice générale à convenir des conditions de travail avec la candidate,

QUE la date effective d’embauche est le 16 juillet 2018.

18-07-2853 Embauche du nouveau responsable des travaux publics – recommandations du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait combler le poste de responsable des travaux publics suite au départ de M. Patrice Noël le 2 juin 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines composé de 2 membres du conseil, MM. Réjean Lacasse et Martin Gagné et M. Jean-Pierre Deschênes de la firme Gestions JPDC inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE M. Simon-Pierre Dufour, soit embauché à titre de responsable des travaux publics de la municipalité des Bergeronnes,

QUE le conseil autorise la directrice générale à convenir des conditions de travail avec le candidat,

QUE la date effective d'embauche est le 20 août 2018.

18-07-2854 Ajout d'un nouvel avantage social aux employés du camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accorde des congés maladie aux employés saisonniers du camping Bon-Désir établis comme suit:

- l'employé saisonnier bénéficie de 75% d'une journée par mois travaillée en congé maladie,
- ces heures ne peuvent être cumulées dans une année subséquente. Les heures non utilisées à la fin d'une année sont monnayables à cent pour cent (100%) au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la fin de la saison,
- advenant une absence de plus de trois (3) journées consécutives, un certificat médical attestant qu'il est ou a été malade peut être exigé,

QUE cet avantage social soit effectif à compter du début de la saison 2018.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

18-07-2855 Dépôt des états comparatifs semestriels au 30 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt des états comparatifs semestriels du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels que déposés.

18-07-2856 Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018, tels que déposés.

18-07-2857 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 116 163.65 \$,

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 116 163,65 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-06			
Atelier Brisson Gagné	Huile pour tondeuse	55.16 \$	
Consultant S.Dufour	Honoraire professionnel mise aux normes d'eau potable et eaux usées	12 647.26 \$	
Dicom express	Transport	18.40 \$	
Environnex	Test d'eau	244.01 \$	
Équipement GMM inc.	Adapteur pour imprimante	40.23 \$	
G.L.R.	Achat aliments	198.35 \$	
Gauthier Transport	Transport	35.20 \$	
Hélène Gagnon	Fleurs	660.00 \$	
Javel Bois-Francis	Chlore	343.50 \$	
Le Journal Haute-Côte-Nord	RES 18-05-2804 Publicité journal pour offre d'emploi responsable service technique sur 2 semaines (2)	816.32 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Lumière pour le local de l'âge d'or	16.04 \$	
Louis-Philippe Lepage	Fournitures réparation équipements bâtiment	1 460.42 \$	
Papeterie du Fleuve	Fournitures de bureau	115.31 \$	
Produits BCM ltée	Fourniture réparation bris	713.56 \$	
Purolator	Transport	5.26 \$	
Stelem	Achats d'outils pour borne-fontaine	1 632.65 \$	
Terrassement et Pavage SL	Location pelle et voyages de sable, bris station chlore, changement borne-fontaine sur rue principale	3 630.36 \$	
Test-air & sans bornes	Travaux de modification station chlore	3 963.43 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel / réparation bris	686.34 \$	
TOTAL:		27 281.80 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-06			
Luc Caron	Domage et intérêt	269.08 \$	2493
Ministère des Finances	Bail marina, bail lots de grève accès, droit annuel barrage	1 591.75 \$	2495
Patrice Noël	Service travaux publics - Frais cellulaire et transport de janvier à mai	499.09 \$	2496
Municipalité Sacré-Cœur	Batterie camion GMC	23.78 \$	2497
Poste Canada	Achats timbres	318.03 \$	2498
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part matières résiduelles	32 171.50 \$	2500
Francis Bouchard	Déplacement	191.78 \$	2502
Patrice Noël	Achat veste de sécurité	101.13 \$	2503
Alain Gauthier	Déplacement pompier	23.40 \$	2504
Louise Gauthier	Nom domaine Host-papa	20.99 \$	2505
Gestions JPDC inc.	RES 18-05-2792 Mandat entrevue adjointe administrative	1 724.63 \$	2506
Municipalité Tadoussac	Vérification visuel compresseur / entraide accident/feu	423.65 \$	2507
Poste Canada	Avis à la population service incendie	61.47 \$	2538
Explos-Nature	RES 18-06-2827 Organisation St-Jean	600.00 \$	2539

Nicolas Gagnon	Musique St-Jean	267.00 \$	2540
Marie-Josée Bérubé	Musique St-Jean	250.00 \$	2541
Ministère de la Sécurité publique	Contribution policière premier versement	20 147.00 \$	2543
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part législation, évaluation foncière, développement économique	23 349.00 \$	2546
Municipalité Sacré-Cœur	Entraide accident/feu	682.98 \$	2548
Marie-Eve Bouchard	Déplacement réunion et congrès Qc ADMQ, fleurs et lunch départ Patrice	793.89 \$	2549
Municipalité Tadoussac	Gestionnaire ENPQ de janvier à juin (école nationale des pompiers)	296.55 \$	2550
Bell mobilité	Frais cellulaire	45.32 \$	Accès D
Carte corpo-rate	Frais carte essence machinerie	267.92 \$	Accès D
Carte corpo-rate	Frais carte essence machinerie	529.22 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	108.91 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	327.88 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	1 036.22 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Chambres de commerce	Assurance collective	1 164.62 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	217.52 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	530.64 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	640.06 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		88 881.85 \$	
TOTAL:		116 163.65 \$	

18-07-2858 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 13 954,93 \$,

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 13 954,93 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-06		
Arctic Glacier	Glace	459.62 \$
Atelier Brisson Gagné	Tête de débroussailleuse	91.87 \$
Communication Radiotech	Location radio juin	68.81 \$
G.L.R.	Achats boutique	371.94 \$
Hélène Gagnon	Jardinières	135.00 \$
Louis Philippe Lepage	Fournitures réparation équipement bâtiment	870.50 \$
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication et internet – frais de transport	103.63 \$
Papeterie Escoumins	Rouleau tpv	77.88 \$
Pièces & Service SG	Batteries voiture de golf et réparation	2 429.18 \$
Plomberie Conrad Martel	Localisation caméra fosse septique	423.11 \$

S.R.V. (Constructions)	Voyage 03/4, installation conteneur à déchet, location pelle pour réparation tuyau d'égout, soudure réparation tondeuse	824.95 \$	
Solugaz	Propane, location réservoir de juin 2018 à mai 2019	1 281.30 \$	
Solutions web pixum	Frais de réservation	870.65 \$	
TOTAL:		8 008.44 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-06			
Patlin	Literie	1 055.56 \$	912
Patlin	Literie	1 193.64 \$	920
Anik Gagnon	Achat boutique et chandail de travail, déplacement	622.26 \$	921
Renaud Bouchard	Déplacement	41.40 \$	922
Carte Corpo-rate	Frais carte essence	242.35 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	27.88 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	45.94 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	59.58 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	118.12 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	424.90 \$	Accès D
Caisse Desjardins	Sac de dépôt	35.65 \$	Auto
Netbanx	Frais mensuel	104.34 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais transaction	118.89 \$	Auto
Visa Desjardins	Location machine	138.51 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais transaction	187.04 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais transaction	252.34 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais transaction	1 278.09 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		5 946.49 \$	
TOTAL:		13 954.93 \$	

18-07-2859 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 584.39 \$,

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 3 584,39 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-06			
Bar Pression PAD	Location annuelle gaz	160.97 \$	
G.L.R.	Aliments activités	181.59 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Fourniture entretien	194.57 \$	
TOTAL:		537.13 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-06			
S.A.Q	Alcool	100.35 \$	2501
Distribution JPG	RES 18-06-2825 Achat bières	237.45 \$	2551
Brasserie Labatt	Bières	2 617.64 \$	Accès D

Vidéotron	Télédistribution	91.82 \$	Accès D
SOUS-TOTAL:		3 047.26 \$	
TOTAL:		3 584.39 \$	

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

18-07-2860 Adoption du premier projet de règlement no. 2018-115 modifiant le règlement de zonage et ses amendements ainsi qu'au cahier des spécifications pour ajouter un sous-secteur d'usages à la zone 125-PR (réf. : implantation dérogatoire d'un bâtiment temporaire construit par la Communauté d'Essipit en cour avant du Centre Archéo Topo

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2010-050 est modifié par le règlement 2018-115 afin d'ajouter un sous-secteur d'usages à la zone 125-Pr et ainsi modifier la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux nouvelles réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire autoriser le sous-secteur d'usages « 487 - transport de tourisme et d'agrément » dans la zone 125-Pr;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 11 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le premier projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2018-115

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UN SOUS-SECTEUR D'USAGE À LA ZONE 125-PR

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Que soit ajouté à la zone 125-Pr, le sous-secteur d'usages « 487 - Transport de tourisme et d'agrément » en tant que sous-secteur d'usages autorisé.

ARTICLE 3.

La grille des spécifications de la zone 125-Pr est modifiée par l'ajout du sous-secteur d'usages « 487 - Transport de tourisme et d'agrément » ainsi que par l'ajout de la note suivante : « Une cabine de repos d'au plus 27 mètres carrés peut être installée en cour avant ou latérale d'un bâtiment principal. Une cabine de repos isolée doit être implantée à au moins 0,6 mètre d'un bâtiment principal ainsi qu'à au moins 1,5 mètre des lignes du terrain. »

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DÉPOSÉ AUX BERGERONNES, ce 9^e jour de juillet 2018

Par : _____
Francis Bouchard, maire

Par : _____
Marie-Eve Bouchard, directrice générale

AVIS DE PRÉSENTATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR CRÉER LA ZONE 230-FC À MÊME LA ZONE 29- FC

Je, soussigné, Martin Gagné, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2018, le premier projet de règlement no. 2018-116 permettant de régulariser l'exploitation de plusieurs types d'usages dérogatoires sur le lot 4 343 555 et par ce fait même, créer la zone 230-Fc en la constituant des lots 4 343 555 et 5 937 669 (entreprise Pièces et Service S.G., 296, route 138, 9065-0524 Québec inc.);

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

18-07-2861 Adoption du premier projet de règlement no. 2018-116 permettant de régulariser l'exploitation de plusieurs types d'usages dérogatoires sur le lot 4 343 555 et par ce fait même, créer la zone 230-Fc en la constituant des lots 4 343 555 et 5 937 669 (entreprise Pièces et Service S.G., 296, route 138, 9065-0524 Québec inc.)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2010-050 est modifié par le règlement 2018-116 afin de créer une nouvelle zone et ainsi lui administrer un nouveau cahier des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux nouvelles réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire régulariser l'exploitation de plusieurs types d'usages dérogatoires sur le lot 4 343 555;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire créer la zone 230-Fc en la constituant des lots 4 343 555 et 5 937 669;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le premier projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2018-116

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR CRÉER LA ZONE 230-FC À MÊME LA ZONE 29-FC

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'annexe 1 intitulée « Plan modifiant les limites de la zone 29-Fc et créant la zone 230-Fc » et l'annexe 2 intitulée « Ajout modifiant le cahier des spécifications » font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

La grille des spécifications est modifiée de façon à ajouter une page pour la nouvelle zone 230-Fc, lui ajouter des spécifications propres et reproduite en annexe 2 pour faire partie intégrante du présent règlement.

Les groupes liés à l'usage résidentiel permis dans la zone 230-Fc sont les suivants : « Unifamilial isolé et jumelé », « Bifamilial isolé » et « De villégiature ».

Les groupes liés à l'usage commerce et services permis dans la zone 230-Fc sont les suivants : « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Commerce d'équipements mobiles lourds » et « Services ».

Le groupe lié à l'usage communautaire permis dans la zone 230-Fc est le suivant : « Conservation et récréation extensive ».

Les groupes liés à l'usage industriel permis dans la zone 230-Fc sont les suivants : « Services aux commerces transitaires », « Services divers » et « Autres ».

Le groupe lié à l'usage agricole et forestier permis dans la zone 230-Fc est le suivant : « Activités forestières de conservation ».

La classe « 81112 Réparation de la carrosserie, de la peinture, de l'intérieur et des glaces et pare-brise de véhicules automobiles » représente un usage spécifiquement autorisé dans la zone 230-Fc.

Les normes d'implantation relatives aux marges sont (en mètres) :

Marge avant générale minimale	10
Marge arrière générale minimale	10
Marge latérale générale minimale	10
Marge latérale minimale pour les résidences unifamiliales, bifamiliales et de villégiature	6

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, ce 9^e jour de juillet 2018

Francis Bouchard, maire

Marie-Eve Bouchard, directrice générale

18-07-2862 Demande d'un citoyen pour l'installation de 3 dos d'âne ainsi qu'un panneau affichant la limite de vitesse dans le secteur de la rue du Versant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen en date du 16 juin 2018 pour l'installation de 3 dos d'âne ainsi qu'un panneau affichant la limite de vitesse dans le secteur de la rue du Versant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'installation de 3 dos d'âne ainsi qu'un panneau affichant la limite de vitesse dans le secteur de la rue du Versant.

18-07-2863 Dossier mise aux normes eau potable – offre de service de la firme Pierre Châteauvert stratégies et affaires publiques pour un mandat d’accompagnement à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s’adjoindre les services d’un expert en stratégies et affaires publiques dans le dossier de mise aux normes d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d’offres de services sur invitation auprès de la firme Pierre Châteauvert;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pierre Châteauvert a transmis une offre de services et qu’elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l’offre de service déposée par la firme Pierre Châteauvert pour un mandat d’expert en stratégie et affaires publiques dans le dossier de mise aux normes de l’eau potable selon les termes et conditions tels que définis dans la lettre du 26 juin 2018,

QUE la dépense soit couverte par le programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ).

DOSSIERS DU SERVICE INCENDIE :

18-07-2864 Demande d’entraide du Service incendie de la Ville de Forestville pour tous les appels d’incendie de bâtiment ainsi que les alarmes pour les risques élevés et très élevés sur le territoire des Escoumins

CONSIDÉRANT l’attestation du schéma de couverture de risques de la MRC La Haute-Côte-Nord par le ministre de la Sécurité publique le 23 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques prévoit une optimisation des ressources après considération de l’ensemble des ressources disponibles à l’échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l’Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville désirent s’assurer d’être conformes au schéma de couverture de risques de la MRC La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l’Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville demandent à la municipalité des Bergeronnes l’entraide automatique de son service de sécurité incendie afin de répondre sur tous les appels d’incendie de bâtiment et ainsi que les alarmes pour les risques élevés et très élevés sur le territoire des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la tarification municipale des Bergeronnes, selon le règlement 2004-023 sur la tarification relative au service des incendies sera appliquée lors de l’entraide sur le territoire des Escoumins;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS; le conseiller Charles Lessard étant contre

QUE le conseil accepte la demande d'entraide automatique formulée par les municipalités parties à l'Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville dans le but que le service incendie de Bergeronnes réponde à tous les appels d'incendie de bâtiment, ainsi que les alarmes pour les risques élevés et très élevés sur le territoire des Escoumins selon les modalités convenues,

QUE la tarification municipale des Bergeronnes soit appliquée selon le règlement 2004-023 lors de l'entraide.

DOSSIERS DU CAMPING BON-DÉSIR :

18-07-2865 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le maire, membre du comité de gestion du camping et d'entérinent les actes posés par le comité pour le mois de juin 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :

18-07-2866 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et d'entérinent les actes posés par le comité pour le mois de juin 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

AFFAIRES NOUVELLES :

18-07-2867 Vente de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138, Les Bergeronnes – nouvelle proposition d'Hydro-Québec (réf. rés. #18-05-2794)

CONSIDÉRANT QU'à la résolution # 18-05-2794 la municipalité a transmis une nouvelle offre à Hydro-Québec pour l'achat de son bâtiment situé au 120, route 138, Les Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a refusé cette offre de la municipalité et a soumis une autre proposition et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la contre-proposition d'Hydro-Québec au montant de 85 000\$ conditionnel à une entente de paiement particulière à intervenir entre les parties,

QUE cette entente soit soumise à l'approbation du conseil ultérieurement.

18-07-2868 Vente à la MRC de 3 conteneurs usagés de 1100 litres au montant de 125\$/chaque + taxes

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la MRC pour 3 conteneurs usagés à chargement arrière de 1 100 litres lesquels ont été remplacés récemment par des conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT QUE ces conteneurs usagés ne sont plus d'utilité pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de la MRC de 3 conteneurs usagés de 1 100 litres au montant de 125\$/chaque + taxes.

DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :

18-07-2869 Le Ranch Soleil Le Vent de Sacré-Cœur – demande d'aide financière pour leur 5e édition de Gymkhana durant la fin de semaine du 24, 25 et 26 août 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière du Ranch Le Soleil Le Vent de Sacré-Cœur pour la tenue de l'évènement de gymkhana.

18-07-2870 Étienne Francis, auteur du livre « Lieux de culte, chapelles et églises du diocèse de Baie-Comeau » – demande d'aide financière pour annonces publicitaires

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande d'aide financière d'Étienne Francis, auteur du livre « Lieux de culte, chapelles et églises du diocèse de Baie-Comeau » pour une annonce publicitaire.

18-07-2871 Demande de contribution financière de la Fabrique des Bergeronnes pour la tenue de la Fête des couples du 1er juillet 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'entériner la décision du conseil prise lors d'une consultation via le courriel du 27 juin 2018 de faire don d'une contribution de 184\$ à la Fabrique des Bergeronnes pour la Fêtes des couples tenue le 1^{er} juillet 2018 pour le vin d'honneur.

18-07-2872 Club Lions Escoumins-Bergeronnes – renouvellement d'une publicité dans le bottin du club

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de renouveler la publicité pour le bottin du Club des Lions au montant de 50\$.

18-07-2873 Festival de la Baleine Bleue – demande de biens et services

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil permet au comité du festival les demandes suivantes :

- Utilisation de la SDQ lors du spectacle du vendredi 3 août autant à l'intérieur de qu'à l'extérieur sur la terrasse dépendamment de la température;
- L'installation de la cuve à feu et de 6 tables de pique-nique par les employés municipaux;
- La présence du maire lors de la parade ainsi que lors de l'ouverture du festival du vendredi;
- L'utilisation du BBQ de la municipalité;
- L'utilisation des employés municipaux pour aller chercher et mettre en place les clôtures d'Essipit;
- L'utilisation des poubelles vertes et bleues de la SDQ;
- La présence des pompiers pendant la parade;
- Verser un montant de 600\$ pour la couverture d'assurance pour la raison suivante : Habituellement, le festival payait un montant d'environ 444\$ pour ses assurances. Cette compagnie n'existe plus. Les nouvelles soumissions d'assurance sont d'environ 1000\$ et le festival n'est pas en mesure d'assumer cette différence de coût.

CORRESPONDANCES:

- Association du cancer de l'Est du Québec – campagne Villes et Municipalités;
- L'APPUI Côte-Nord – lettre de remerciement pour les proches aidants d'aînés / soirée reconnaissance des bénévoles adressée au maire le 5 juin 2018;
- Ministère responsable des aînés – invitation à souligner la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2018;

- Demande d’achat des tables de poker, ainsi que les articles s’y rattachant (M. Richard Gilbert) en date du 4 juin 2018 :

Cette demande sera traitée ultérieurement lors de la mise en vente des actifs de la municipalité.

VARIA :

18-07-2874 Journées de la Culture 2018 – proclamation pour la réalisation dans son milieu d’activités afférentes à la Thématique « Les mots sous toutes leurs formes »

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d’identité de la municipalité des Bergeronnes et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s’épanouit d’abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d’appuyer concrètement les initiatives qui visent l’affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s’est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l’ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l’événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité des Bergeronnes, à l’instar de l’Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018 et applique ainsi la Thématique: «**Les Mots sous toutes leurs formes**», dans le but de manifester de façon tangible l’attachement que porte la Municipalité à la culture et de confier ce mandat à Mme la Directrice générale de la Municipalité qui peut s’adjoindre d’autres personnes pour réaliser cette Thématique.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire répond aux questions de l’assistance

18-07-2875 Ajournement – question concernant les points ajoutés à l’item Varia lors d’une séance ordinaire

CONSIDÉRANT l’interrogation posée par l’assemblée à la période de questions au sujet des points ajoutés à l’item Varia à la séance du 11 juin dernier (réf. : rés. 18-06-2842 et 18-06-2843) quant à l’aspect légal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les points inscrits à Varia à la séance du mois de juin 2018 soient reportés à une séance d'ajournement advenant le cas d'une illégalité quant à l'inscription de points à l'item Varia lors d'une séance tenante.

18-07-2876 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Réjean Lacasse demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h50.

Francis Bouchard
Maire

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.